FSU 34 – Section départementale de l'Hérault

Maison des Syndicats – 474 Allée Henri II de Montmorency – 34 000 MONTPELLIER fsu34@fsu.fr

Montpellier le 18 décembre 2024

CONVOCATION POUR PARTICIPER AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FSU DE L'HÉRAULT

Cher'e collègue,

Conformément à l'article 13 du décret 82-447 modifié et à l'article 13 des statuts de la FSU et des articles 11, 12 et 13 du règlement intérieur de la section de la FSU 34, tu es invitée e à participer au Congrès Départemental de la FSU de l'Hérault, qui se tiendra les :

Mercredi 15 et Jeudi 17 janvier 2025 au lycée Joffre de Montpellier.

Tu voudras bien joindre cette convocation à ta demande d'autorisation d'absence.

Bien cordialement, Stéphane Audebeau, co-secrétaire départemental de la FSU 34

Rappel: L'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation.

Demande d'autorisation d'absence

Une circulaire rectorale du 17 mars 2016 rappelle les dispositions réglementaires relatives aux congés de formation syndicale et aux autorisations spéciales d'absence, et les procédures des demandes correspondantes.

Pour les CA académiques et autres instances de la FSU, c'est désormais l'imprimé ci-joint qu'il convient de remplir et déposer au secrétariat de votre établissement, accompagné de la présente convocation. Le délai de dépôt de la demande est de 3 jours.







DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE POUR ACTIVITE SYNDICALE

Je soussigne(e) :
Nom, prénom :
Corps - grade :
Etablissement :
sollicite:
☑ une autorisation spéciale d'absence au titre de l'art. 13-1° du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié pour participer à un congrès ou à une réunion des organismes directeurs d'une union, fédération, confédération, non représentée au conseil commun de la fonction publique, ou d'une organisation syndicale affiliée à celle-ci *. (joindre la convocation)
□une autorisation spéciale d'absence au titre de l'article 13-2° du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié pour participer à un congrès ou une réunion des organismes directeurs : - d'une organisation syndicale internationale - d'une union, fédération, confédération représentée au conseil commun de la fonction publique ou d'une organisation syndicale affiliée à celle-ci *. (joindre la convocation)
* Unions, fédérations ou confédérations représentées au conseil commun de la fonction publique : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FAFP.
Dénomination de l'organisation syndicale : FSU
Date(s) de l'autorisation spéciale d'absence :
Date et signature du demandeur :
Visa du chef d'établissement ou de service :
Date et signature :